

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Consultation n°23\_0523

## Suivi, création, accompagnement et prestations ponctuelles pour des sites de compostage dans le 6ème et 8ème arrondissements

### 1/ GENERALITES

#### 1.1 - Contexte

La Ville de Marseille a déclaré l'urgence climatique. Elle entend ainsi renforcer son engagement dans cette voie et prendre en compte la question du climat et du développement durable dans toutes ses décisions et ses projets.

De plus, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée le 17 août 2015, prévoit, d'ici 2025, une généralisation du tri à la source des biodéchets sur tout le territoire français ce qui rend la mise en place de composteurs d'autant plus nécessaire.

Les Mairies de secteur sont des relais incontournables des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Marseille. Instances de proximité, elles sont en première ligne pour mobiliser les acteurs, promouvoir de nouvelles pratiques et favoriser le passage à l'action.

La Mairie des 6ème et 8ème arrondissements est compétente pour la gestion et l'entretien des espaces verts de moins de 1 hectare. Elle gère à ce titre **des parcs et jardins publics de proximité qu'elle a équipés en composteurs collectifs afin de permettre aux habitants d'y déposer leurs biodéchets et créer ainsi un réseau de compostage, mission confiée à des prestataires externes.**

#### 1.2 - Constat de situation

Face à une augmentation constante de production globale des déchets ainsi qu'aux centres de traitements de déchets qui arrivent à saturation, le compostage collectif constitue une alternative.

En France, la quantité annuelle de déchets est de 350 kg par personne et 30 % des ordures ménagères sont des déchets organiques, donc recyclables. L'objectif est de parvenir à une réduction des ordures ménagères par le tri à la source.

**L'enjeu est de s'assurer du bon fonctionnement du processus de compostage pour limiter les risques de nuisances, susceptibles de conduire à l'abandon du projet.**

A ce titre, la Mairie des 6°&8° a déjà équipé 11 sites en 2021 et 2022, en suivant la même démarche de sensibilisation : 3 jardins dans le 6ème arrondissements et 7 dans le 8ème arrondissements dont 2 centres d'animation.

## **2) OBJET DE LA PRESTATION**

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations pour le Suivi, la création, l'accompagnement et des prestations ponctuelles pour des sites de compostage dans le 6ème et 8ème arrondissements

Les sites doivent respecter le cadre législatif du compostage partagé (Annexe1 du document)

Le marché est composé de trois types de prestations:

**- Prestation pour le suivi des sites de compostage existants rémunérée à prix global et forfaitaire**

**- Prestation pour l'accompagnement à la création de nouveaux sites de compostage rémunérée à prix global et forfaitaire**

**- Prestations ponctuelles : assistance corrective, animations, formations rémunérées à prix unitaires**

## **3/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

### **3.1 - Prestation de suivi des sites de compostage existants rémunérée à prix global et forfaitaire (10 sites concernés)**

La prestation comprendra :

- 4 visites de terrain par an et par site : organisation, déplacement, matériel et compte-rendu. Le prestataire assure le suivi de la rigueur de gestion par les collectifs : brassage, retournement des apports, ajout de structurant,
- 1 participation annuelle aux opérations collectives avec un compte-rendu. Le prestataire participe au transfert et à la récolte de matière compostée mûre,
- 1 animation annuelle sur chaque site,
- l'animation web des groupes de participants : informations, gestion des mails et communication.
- la mise en place d'outils de suivi des sites que le pouvoir adjudicateur validera.
- 1 bilan annuel d'accompagnement et d'autonomie des sites
- 1 formation référent de site

#### **Jardins concernés :**

Arrdt	Nom du jardin	Adresse
6°	SQUARE JEAN GIONO	Rue Villas Paradis
	Jardin LACEDEMONE	Rue Lacédémone
	JARDIN MICHEL-LEVY	15, rue Pierre Laurent
8°	PARC BAGATELLE	125, rue du Cdt Rolland
	JARDIN ALOADES	Traverse Prat 13008 Marseille
	JARDIN DE MAILLANE	Bd de Maillane

	CMA DES CALANQUES	2, traverse de la Marbrerie
	MAISON DES SPORTS DE BONNEFON	Place Louis Bonnefon
	JARDIN JOSEPH CHABAUD	Avenue Elsa Triolet 13008 Marseille
	JARDIN ESPLANADE DES GOUMIERS	Angle av des Goumiers / Trse Parangon

### **3.2 - Prestations pour l'accompagnement à la création de nouveaux sites de compostage (5 sites concernés).**

L'accompagnement à la création de nouveaux sites de compostage sera composé des phases suivantes pour chaque site :

#### **Phase 1- Durée de 3 mois**

- Identifier les acteurs mobilisables (riverains, collectifs, CIQ...) et constitution du futur comité de pilotage avec les riverains, dont un binôme de référents. Il devra communiquer la liste des personnes du collectif au fur et à mesure de sa constitution. En cas de défaillance du/des référent/s, le prestataire devra trouver un remplaçant et le former. En aucun cas, l'adhésion à ce collectif ne sera payant.
- Sensibiliser ces acteurs pour adhérer aux enjeux du compostage collectif,
- Créer des supports de communication et d'informations autour du compost,
- Mettre en place un site interactif présentant les différents projets, les acteurs impliqués, un agenda et une carte des sites de compostage
- Élaborer un programme d'organisation des composteurs (entretien, horaires d'ouverture et de fermeture, guide de compostage),
- Élaborer un réseau d'approvisionnement en matières sèches.
- Fournir le matériel : pelles, fourches, grillage, sécateurs, arrosoirs, cadenas et stockage ou abri matériel.

#### **Phase 2- Durée de 9 mois**

- Coordonner les rencontres entre le maître composteur mandaté par la métropole et le collectif d'habitants.
- Accompagner les sites de compostage en visant l'autonomie et la pérennisation des pratiques.

Le suivi technique du fonctionnement des composteurs est important pour la réussite du compostage. Il s'agira notamment de vérifier la qualité et la quantité de biodéchets déposés ainsi que de capitaliser sur les retours d'expériences.

- Valoriser des solutions permettant d'agir à la fois à l'amont, pour réduire les déchets, et à l'aval, pour trouver des solutions de valorisation et de réduction de l'impact de ces déchets sur l'environnement.
- Réaliser durant son accompagnement le suivi de l'exploitation du site sous forme d'un journal : quantité de matières compostées, fréquence de remplissage, nombre de transferts, anomalies constatées, quantité de broyat utilisé, etc..)

- Entretenir le contact avec le collectif de façon régulière afin de rappeler les bonnes pratiques et entretenir la motivation. Un point d'étape sera diffusé par mail aux membres du collectif ainsi qu'au pouvoir adjudicateur.
- Proposer et coordonner des animations et des formations

Le prestataire devra fournir des propositions d'animations sous forme de fiches utilisables, mettre en place des ateliers et animations ( 6 au minimum) afin de sensibiliser et de former les publics visés à la thématique du compostage, créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre les différents sites dotés de composteurs et permettre aux habitants de s'approprier un savoir-faire. Il pourra proposer des outils collaboratifs pour informer les riverains, les collectifs, les CIQ et les autres partenaires s'il y a lieu.

Ceux-ci devront être autonomes à la fin de la mission.

- Organiser une réunion de clôture et rédiger un bilan final de la mission.
- Fournir une charte de gouvernance et une notice d'entretien qui mentionnera des préconisations notamment sur le mode de gestion des sites de compostage après la fin de la prestation.

### **Liste des nouveaux sites**

Arrdt	Nom du jardin	Adresse
6°	SQUARE DU RESERVOIR OU PARC DES SOEURS FRANCISCAINES	2, rue de Milly 5, rue de Lacédémone
	JARDIN DE CORINTHE	avenue de Corinthe
	JARDIN JULES MOULET	177, rue Jules Moulet
	PARC VALBELLE	588, avenue du Prado
8°	JARDIN DU ROUET	164, rue du Rouet / angles traverse de l'Antignane

### **3.3 - Prestations ponctuelles rémunérées à prix unitaires**

#### **3.3.1/ Assistance corrective**

Le prestataire pourra assurer les prestations suivantes afin d'apporter une assistance aux exploitants, en cas d'absence de référent de site, sur des tâches fondamentales :

- Ajout de broyat, brassage : le prestataire se charge de l'approvisionnement du broyat nécessaire.
- Nettoyage : le prestataire procède à l'enlèvement des déchets non compostables et au nettoyage des abords des bacs.
- Transfert d'un bac d'apport : en cas de mauvais fonctionnement ou d'abandon de site, le prestataire gérera le déplacement des bacs sur un site à définir avec le pouvoir adjudicateur.
- Transfert d'excès de matières compostées en fin de process : le prestataire devra gérer le déplacement, la manutention et le dépotage sur un site à définir avec le pouvoir adjudicateur.

### **3.3.2/ Atelier et animations pédagogiques à destination des enfants ( 6-12 ans) et des adultes :**

Atelier d'une durée d'une heure et demi afin de sensibiliser et de former les publics visés à la thématique du compostage, créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre les différents sites dotés de composteurs et permettre aux habitants de s'approprier un savoir-faire. Le prestataire pourra proposer des outils collaboratifs pour informer les riverains, les collectifs, les CIQ et les autres partenaires s'il y a lieu.

Une réalisation concrète est nécessaire : utilisation du compost dans les jardins des sites, apprentissage transversal ludique sur des thèmes environnementaux, etc..

- 2 animations Compostage par an dans chaque Centre Municipal d'Animation (liste des CMA en annexe 2 au présent document): ateliers à définir au préalable avec le pouvoir adjudicateur.

#### **3.3.2/ Formation de référent de site**

Formation d'une journée (7h) en cas de remplacement de référent de sites et sur la base d'un groupe de 5 personnes minimum.

Objectifs de la formation

- **Connaître** et **savoir pratiquer** différentes techniques de gestion des biodéchets notamment par compostage
- **Expliquer** les consignes d'utilisation d'une installation de compostage partagée ou autonome en établissement,
- **Diagnostiquer** le fonctionnement d'une installation et contribuer à son suivi,
- **Tenir** un tableau de bord de suivi d'une installation.

#### **Programme**

Présent sur une opération de compostage partagée ou autonome en établissement, le référent de site est la personne ressource pour informer les usagers du site sur l'opération et les consignes d'utilisation du matériel.

La formation référent de site vise à transmettre les acquis nécessaires au suivi d'une opération et du bon fonctionnement d'une installation, ainsi que les éléments de langage utiles pour informer les utilisateurs.

Les fondamentaux :Initiation à la gestion domestique des déchets de jardin et de cuisine : principes, techniques et pratiques.

Les spécialisations (au choix) :La mise en œuvre d'une opération de gestion intégrée des déchets verts,La mise en œuvre d'une opération de compostage partagé, la mise en œuvre d'une opération de compostage autonome en établissement, la mise en œuvre d'une opération de lombricompostage, la mise en œuvre d'une opération de compostage des toilettes sèches.

#### **4/ Divers**

Le prestataire devra appliquer la charte graphique de la Mairie de secteur pour les panneaux et les bâches à installer sur les bacs et/ou sur les sites, ainsi que dans ses mails lorsqu'il s'adressera à ses groupes.